



**COMPOSITION DES JURYS  
UFR Sciences humaines  
Année universitaire 2020-2021**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;  
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 22 septembre 2020 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury du **Master 2 Psychologie sociale, Psychologie du travail et des organisations** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2020-2021 :

**Président(e) : Edith SALES-WUILLEMIN ; professeur en psychologie sociale**  
**Membres :**

Laurent AUZOULT, professeur en psychologie sociale  
Julien CHAPPE ; maître de conférences en psychologie sociale  
Pierre DE OLIVEIRA ; maître de conférences en psychologie sociale  
Fabrice GABARROT ; maître de conférence HDR, en psychologie sociale  
Bérangère MAGNIEN ; psychologue du travail, formatrice IRTESS  
Brigitte MINONDO-KAGHAD ; maître de conférences en psychologie sociale  
Guillaume SANDELL ; psychologue du travail, conseiller en insertion

**Article 2 :**

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences humaines et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 04/12/2020.

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines  
Philippe SALVADORI